

CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-FO, SNAC-FSU, SUD-Culture, UNSA-Culture

Paris le 4 juillet 2013

à Monsieur Jean-François COLLIN,
Secrétaire Général du ministère de la
Culture et de la Communication

objet : Respect de l'avis du Comité d'expert du 6 juin 2013, dossier de M. Marc BELLINI agent non titulaire de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 18 juin 2013, le Sous Directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales a pris la décision finale de rejeter le recours de **M. Marc Bellini**, contre l'avis majoritaire du Comité d'Expert réuni le 6 juin 2013. Le dossier de cet agent a été présenté pour prétendre à un classement **en catégorie A** en recours contre la décision du même Sous Directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales qui avait classé les fonctions exercées par cet agent **en catégorie B**.

L'incompréhension est générale. L'incompréhension des représentants syndicaux qui siégeaient au sein de ce comité est d'autant plus grande que le Président du Comité d'Experts, Inspecteur Général de l'IGAC, avait lui-même donné un avis favorable après avoir donné à ce Comité le temps nécessaire d'en débattre longuement pendant plus de deux heures. La représentante de la CAP des Professeurs des Ecoles d'art elle-même favorable à ce classement en catégorie A et à la possibilité pour cet agent de se présenter au concours réservé de ce corps au vu des fonctions d'enseignement exercées depuis de nombreuses années par cet agent diplômé de l'ENSAD et titulaire d'un DEA dispensé par l'Université Paris-Sorbonne en Arts Plastique, option « Cinéma »

Il nous apparaît que ce refus de l'administration de suivre l'avis majoritaire du Comité d'Expert, soit en partie lié aux revendications syndicales des techniciens d'assistance pédagogique dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Art qui refusent de voir leur fonction être déclassée de la catégorie A en B par l'administration locale de l'ENSAD. Rappelons que c'est ainsi que le représentant de la DGCA a présenté ce dossier individuel au Comité d'Expert .et qu'il a fallu l'intervention du Président pour rappeler que le Comité d'Expert avait pour tâche de donner un avis sur un dossier individuel et non sur un conflit social. Venant en appui à notre propos, le fait que la Fiche de poste transmise par la direction de l'ENSAD au SRH mentionne explicitement que le poste d' « Assistant(e) atelier photographique » est de « Catégorie ou équivalent : A ».

Cette décision finale du Sous Directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales semble nous conforter dans l'analyse que sur les dossiers issus des Ecoles nationales supérieures du Ministère de la Culture les arbitrages du sous Directeur semble suivre plus l'avis favorable ou défavorable préalable des Directeurs des établissements que celui du Comité d'Expert, remettant ainsi concrètement et gravement en cause les raisons d'être de ce dernier.

Notre incompréhension grandit encore, quand le courrier du 18 juin 2013 adressé à M. Marc. BELLINI, voit le même responsable administratif au SRH décider à la fois du classement de l'agent et prendre la décision finale dans des termes très personnels (« j'ai décidé »). Un avis pris au delà de celui du Comité d'Expert en privilégiant celui de la direction de l'ENSAD. C'est donc bien au final l'avis non pas du Secrétaire Général du ministère de la Culture qui détermine la décision du Sous Directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales mais celui de la direction de l'ENSAD. La Direction de l'ENSAD n'a fait d'ailleurs que produire la charte des assistants techniques, inscrite au règlement intérieur de l'établissement qui évidemment ne tient pas compte des situations individuelles.

La décision du Sous Directeur des politiques des ressources humaines et des relations sociales est donc à nos yeux hautement contestable aussi bien dans la forme que sur le fond. Nous vous demandons donc de revenir sur celle-ci.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Pour : CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-FO, SNAC-FSU, SUD-Culture, UNSA-Culture

Copie

- Mme Cl. CHERIE, Cheffe du Service des Ressources Humaines,
- Ch. NEGRE, Sous directeur chargé des politiques de ressources humaines et des relations sociales